

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux le 19 OCTOBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, RIBOT Florent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés : BODIN Serge, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2022/48

DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors du vote du budget 2022, il n'a pas été inscrit de crédit sur l'article 657428 (subvention Coopérative scolaire école mixte).

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de la Directrice de l'école afin de participer aux dépenses de transports liées aux sorties scolaires de fin d'année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire propose une subvention de 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention de 1000 € en faveur de la coopérative scolaire
- Autorise la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement-

| | |
|----------------|----------|
| Article 657428 | + 1000 € |
| Article 002 | - 1000 € |

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 21 octobre 2022
Béatrice FONTAINE
Maire